

ORDRE DU JOUR

Approbation procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2021

Retrait délibération N° 20210920-09 relative au bail commercial de la boulangerie

Renouvellement bail commercial de la boulangerie

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)

Informations Diverses

L'an deux mil vingt et un et le Cinq Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 28 Octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, Madame CHAMAILLARD Lucie, M. PASQUET Bruno, Mme ALVES Sophie,
M. HÉNAULT Bertrand, **Adjoints**

Mme TRIDON CANTAYRE Brigitte, M. TORREZ Thierry, M. DA COSTA Philippe, Mme HERHEL Bénédicte, M.
CHAMAILLARD Stéphane, M. SCULFORT Romain, M. DA SILVA Daniel,
M. KORCZEWSKI Lucien, Mme SALVANT Mathilde, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Mme PIAT Ilda a donné procuration à Monsieur CHAMAILLARD Stéphane
Mme PAVIOT Alexandra a donné procuration à Madame HERHEL Bénédicte
Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina a donné procuration à Monsieur JOLY Sylvain

Membres Absents :

Monsieur CAMENEN Erwan

Secrétaire : Monsieur DA SILVA Daniel

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RETRAIT DÉLIBÉRATION N°20210920-09 RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE DE LUNERY :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 20210920-09 prise lors de la séance du 20 septembre 2021 relative au bail commercial de la boulangerie.

Il indique que pour des raisons administratives, il convient de retirer cette délibération car elle ne permet pas d'établir le renouvellement du bail de la boulangerie avec le preneur en place.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de retirer cette délibération et de faire les démarches dans ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le retrait de la délibération N° 20210920-09 prise le 20 septembre 2021 relative au bail commercial de la boulangerie

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches inhérentes à cette décision.

RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, suite aux renseignements pris auprès de l'étude notariale en charge du dossier, il convient de délibérer pour permettre le renouvellement du bail commercial de la boulangerie au profit du preneur en place à compter du 15 novembre 2021 et pour une durée de 9 ans.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer ce renouvellement de bail commercial et de faire les démarches dans ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail commercial de la boulangerie au profit du preneur en place à compter du 15 novembre 2021 et pour une durée de 9 ans.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches inhérentes à cette décision.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022, pour occuper les fonctions d'agent polyvalent au sein des services techniques de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de recruter dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence (PEC) une personne qui a déjà travaillé au sein des services techniques et qui a donné entière satisfaction.

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de créer 1 poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) dans les conditions suivantes :

- Poste d'agent technique polyvalent affecté aux services techniques municipaux
- Principales missions : Entretien des espaces verts ainsi que des bâtiments communaux
- Durée du contrat : 12 mois à compter du 20 Décembre 2021
- Durée hebdomadaire de travail : 23 heures
- Rémunération : SMIC en vigueur

Et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires au recrutement de cette personne (convention, contrat à durée déterminée, demande de subvention...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence (PEC) dans les conditions décrites ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Informations diverses :

- Un membre du Bureau Municipal a des soucis de santé. Ce membre est et sera secondé et aidé dans ses tâches par un conseiller. Une proposition réfléchie et pragmatique sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.
- La situation du SICTOM Champagne Berrichonne (syndicat gérant la collecte et le traitement des ordures ménagères) est financièrement préoccupante. Devant l'absence de mesure et le manque de transparence du président, les 3 vice-présidents et 3 membres du Bureau ont annoncé qu'ils démissionnaient du Bureau du comité syndical mais restaient membres élus du comité syndical. Ces démissions seront exécutoires après acceptation de Monsieur le Préfet de l'Indre. De plus, le budget supplémentaire proposé n'a pas été voté par le conseil syndical.

La séance est levée à 19 h 15.

Fait à Lunery, le 9 Novembre 2021